« ABK6 INDUSTRIES »
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 479 000 €

Siège social : 20 Rue d'Annie d'Arco – Traverse des fabres – 13011 Marseille

13012 MARSEILLE
984 448 886 RCS Marseille

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 21 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le Vingt-et-un octobre,
A neuf heures trente,

Monsieur Michael ABECASSIS agissant en qualité d'associé unique de la société **ABK6 INDUSTRIES**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 479 000 euros, ayant son siège social 20 Rue d'Annie d'Arco – Traverse des fabres – 13011 Marseille immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 984 448 886 (ci-après désignée la « ***société*** »), dont il est également le Président.

I – L'Associé Unique a préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Michael ABECASSIS, Président, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 30 Juin 2026 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II – Et a pris les décisions suivantes relevant de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2026 et quitus au Président ;
- Approbation des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Point sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération du Président ;

MA

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes

L'Associée Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2026, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Associée Unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'Associée Unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 30 juin 2026, s'élevant à (4 446) euros de la manière suivante :

Report à Nouveau : (4 446) euros

Compte tenu de ces affectations, le poste « Report à Nouveau » qui ressort avant affectation du résultat au 30 juin 2026 à 35 742 euros, ressort après affectation du déficit à 31 296 euros.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres ressortent après affectation du déficit du 30 juin 2065 à 667 428 euros.

Conformément à la loi et à l'article 243 Bis du CGI, nous vous rappelons que la société a mis les dividendes suivants en distribution au titre des exercices précédents :

- Comptes clos au 30.06.2024 : Distribution de 60 000 € de dividendes ;
- Comptes clos au 30.06.2024 : Distribution de 60 000 € de dividendes ;

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos au	**Dividende**
30 06 2024	60 000 €
30 06 2025	60 000 €

MA

TROISIEME DECISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associée Unique prend acte qu'aucune convention réglementée entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Rémunération du Président

L'Associée Unique prend acte qu'indépendamment du remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement, le Président n'a percu aucune rémunération au titre de la gestion de la société pour l'exercice clos au 30 06 2026.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et Associée Unique.

Le Président

Monsieur Michael ABECASSIS

Signé par MICHAEL ABECASSIS
Le 23 oct. 2026

Signed with Universign doc_WqyP tx_wB2I5Z59D9yb

MA

SAS ABK6 INDUSTRIES

20 RUE ANNIE D'ARCO
TRAVERSE DES FABRES
13011 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

Signé par MICHAEL ABECASSIS
Le 23 oct. 2026

Signed with Universign doc_0a7y tx_wB2l5Z59D9yb

CABINET GC
523 Rue Paradis
Le Ribera - Entrée B
13008 MARSEILLE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2026 12			Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	479 000		479 000	479 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)	479 000		479 000	479 000		
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés						
	Autres créances	145 102		145 102	175 000	29 898-	17.08-
	Charges constatées d'avance						
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	43 676		43 676	78 649	34 973-	44.47-
	Total de l'actif circulant (IV)	188 778		188 778	253 649	64 871-	25.58-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	667 778		667 778	732 649	64 871-	8.85-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 479 000)	479 000	479 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	47 900	47 900		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	109 232		109 232	
	Report à nouveau	35 742	35 742	0	0.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 446-	169 232	173 678-	102.63-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	667 428	731 874	64 446-	8.81-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales	350	775	425-	54.84-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	350	775	425-	54.84-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	667 778	732 649	64 871-	8.85-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	350	775		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2026 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/06/2025 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits				1	1-	100.00-
Total des Produits d'exploitation (I)				1	1-	100.00-
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			4 446	5 122	677-	13.21-
Impôts, taxes et versements assimilés				350	350-	100.00-
Salaires						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			0		0	
Total des Charges d'exploitation (II)			4 446	5 472	1 026-	18.75-
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			4 446-	5 471-	1 025	18.74
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)		175 000	175 000-	100.00-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		229	229-	100.00-
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)		175 229	175 229-	100.00-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		175 229	175 229-	100.00-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 446-	169 758	174 204-	102.62-
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		526	526-	100.00-
Total des produits (I+III+V+VII)		175 230	175 230-	100.00-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 446	5 998	1 552-	25.88-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 446-	169 232	173 678-	102.63-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 30/06/2026

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique** , conformément à l'article **221-4 du PCG** .

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	479 000			479 000
TOTAL	479 000			479 000

Etat des amortissements

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

- RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIÈRES -

(Art. 832-3)

État des immobilisations réévaluées

	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dont complément de réévaluation	Écart incorporé au capital	Produit de cession transféré en réserve
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et matériel informatique				
Mobilier				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	479 000			
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	479 000			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

État des amortissements relatifs aux réévaluations

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Impôts sur les bénéfices	102	102	
Groupe et associés	145 000	145 000	
Créances de l'actif circulant	145 102	145 102	
TOTAL	145 102	145 102	

- ACTIONS PROPRES -

(Art. 832-12)

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres impôts taxes et assimilés	350	350		
TOTAL	350	350		

- INFORMATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES SOCIÉTÉS ANONYMES -

(Art. 834-2)

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

Le 29/09/2026
MICHAEL ABECASSIS